

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ Compétence 2 : APPLIQUER LES CADRES REGLEMENTAIRES DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Module : C.2.1 - Agir dans un cadre règlementaire approprié

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée d'un seul module

Public concerné : Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s) : Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSP et une bonne maîtrise des cadres réglementaires de la mobilité européenne et internationale

Prérequis :

- Connaître les principes de la loi de septembre 2018 « Pour la liberté de choisir de son avenir professionnel »
- Être en mesure de distinguer les différents types de conventions mobilisées dans le cadre d'une mobilité européenne ou internationale
- Maitriser les outils de veille

NB : Tout stagiaire ne disposant pas d'une expérience significative lui permettant de faire valoir ces prérequis se verra proposer **une séance de mise à niveau**. Sont éligibles à cette séance, les personnels nouvellement recrutés sur la fonction de référent mobilité (ou ayant moins de 6 mois sur ce poste) et n'ayant mis en place aucun projet de mobilité.

Objectifs du module

- Identifier les sources d'informations relatives aux cadres réglementaires en vigueur et en mesurer l'impact potentiel sur le projet de mobilité européenne ou internationale
- Appliquer les dispositions légales en vigueur

Durée du module : 6h30 (ou 7h30 avec la séance de mise à niveau)

Modalités de mise en œuvre du module

1h30 en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 6h en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS), suivi d'une séance de mise à niveau pour les référents mobilités novices (1h00 / DS) et de 4 séances :

Séance 1 (1h30 / DA) : Utiliser les cadres réglementaires de la mobilité européenne et internationale

Séance 2 (4h00 / DS) : Appliquer les dispositions légales en vigueur (2x2h)

Séance 3 (1h00 / DS) : Se familiariser avec les dispositions réglementaires permettant le déploiement de la mobilité sortante dans des situations particulières

Séance 4 (1h00 / DS) : Appréhender le contexte réglementaire nécessaire pour développer la mobilité entrante

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation un cas pratique, échanges de pratiques et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

QCM suivi, selon le résultat obtenu, d'un entretien individuel devant un jury (en visioconférence)